



Dons perçus par une association peuvent-ils être reversés aux destinataires

Par **Valeriedijon**, le **12/06/2019** à **21:12**

Bonjour,rrnrnJ'ai une question concernant une association "loi 1901", cette association a reçu plusieurs dons nominatifs visant à aider des personnes en difficultés. Cependant les fonds sont pris en "otage" par cette association qui ne permet pas aux destinataires de les utiliser quand ceux-ci en ont besoin. Est-il possible pour les destinataires de ces fonds, qui ne sont pas membre de l'association mais pour lesquels des membres ont fait des dons conséquents de récupérer ces fonds de manière à les utiliser aux fins auxquelles ils ont été donnés?